

Lutte contre l'Ambroisie



L'Ambroisie : un enjeu de santé publique au cœur de nos villes et de nos campagnes

L « **Ambroisie à feuille d'armoïse** » est une plante annuelle originaire d'Amérique du nord. Depuis son apparition en France, au milieu du 19^{ème} siècle, cette plante invasive s'est multipliée et colonise de nombreux territoires.



Identifier l'Ambroisie

Ses Feuilles

- profondément découpées
- vertes sur les 2 faces
- Pas d'odeur aromatique (contrairement à l'armoïse annuelle)

Sa Tige

- Plutôt rougeâtre et couverte de poils blancs.

Attention, l'ambroisie peut aussi être confondue avec l'armoïse vulgaire laquelle a, contrairement à l'ambroisie, le dessous des feuilles de couleur argentée.

Un problème de santé publique

Le pollen de l'ambroisie est un des plus allergisants, il suffit de quelques grains de pollen par m³ d'air pour que les symptômes apparaissent. Le pollen est émis durant la floraison de fin août à septembre.

Les symptômes les plus courants sont de même nature que le rhume des foins. Ils prennent plusieurs formes : rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme, eczéma.

En Charente, aucune allergie n'a été détectée, à ce jour. La pathologie allergique n'apparaît qu'après une exposition prolongée à ces pollens mais peut concerner tout le monde (pas de caractère héréditaire).

Lutter contre l'ambroisie : réduire le pollen et les graines

Cette plante est une fabuleuse machine de production de grains de pollen et de graines : plusieurs millions de grains de pollen par jour et par pied, et jusqu'à 3 000 graines par pied.

Les graines, dépourvues de dispositif de dispersion par le vent, ne peuvent être déplacées que par le ruissellement des eaux, le déplacement de terres infestées ou les engins agricoles et de travaux public.

La lutte contre l'ambroisie est l'affaire de tous. Il faut distinguer la lutte préventive pour empêcher l'apparition de la plante (par exemple en mettant en place un couvert végétal) de la lutte curative pour empêcher l'émission de pollens et réduire les stocks de graines dans les sols (en éliminant l'ambroisie quand elle est présente).

Depuis le 30 mai 2016, le département de la Charente dispose d'un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre l'ambroisie et prescrivant sa destruction obligatoire. Il est accompagné d'un plan d'actions.

Notre commune fait partie des communes pilotes, expérimentant la mise en place de **réfèrent** sur la thématique de l'ambroisie. Vous pouvez contacter Mr. Biau Bernard au 05 45 97 83 50 pour tout renseignement et pour signaler la présence d'ambroisie.

Que faire si j'en vois ?



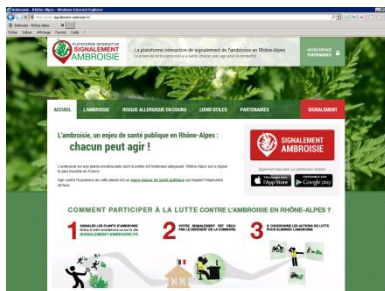
L'élimination de l'ambroisie (arrachage notamment) impose de se protéger, en utilisant du matériel adapté : gants, lunettes et masque lors de la floraison.

Sur ma propriété : **je l'arrache tant qu'il n'y a pas de pollen !**

Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache tant qu'il n'y a pas de pollen !**

Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale la zone infestée :**

- Soit en **mairie** car elle dispose d'un réfèrent sur le thème de l'ambroisie ;
- soit grâce à la **plateforme interactive** de signalement nationale via 4 canaux possibles :



www.signalement-ambroisie.fr

Application smartphone
iOS et Android 4



contact@signalement-ambroisie.fr



09 72 37 68 88

Pour aller plus loin

Retrouver des informations sur l'ambroisie sur le site de l'observatoire des ambrosies : <http://www.ambroisie.info/index.php>.

L'Observatoire des ambrosies a élaboré une **vidéo** de 5 minutes intitulée *Ambroisie - des graines, du pollen et des allergies*, en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=VVuwh4W9nqo>.